

Conditions de voyage de Bungalow.Net Holidays BV

L'article 1. Application des Conditions Générales L'article 2. Offre et acceptation L'article 3. Erreurs évidentes L'article 4. Retrait de l'offre L'article 5. L'obligation de divulgation des voyageurs L'article 6. Les parties de la réservation L'article 7. Renseignements des tiers L'article 8. Paiement L'article 9. Renseignements L'article 10. Les documents de voyage L'article 11. Changements effectués par le voyageur L'article 12. Annulation du voyageur L'article 13. Changements initiés par Bungalow.Net L'article 14. Exclusion et limitation de la responsabilité L'article 15. Les obligations du voyageur L'article 16. Les frais d'intérêt et de la collecte L'article 17. Plaintes Article 1. Application des Conditions générales Ces conditions supplémentaires s'appliquent à tous les contrats de location de Bungalow.Net. D'autres arrangements ou accords ne sont valables que si elles sont confirmées par écrit par un employé autorisé de Bungalow.Net. Article 2. Offre et acceptation Le contrat est établi dès que le voyageur a accepté l'offre de Bungalow.Net du voyageur. Après la création du contrat, le voyageur reçoit dans les plus brefs délais une confirmation par voie électronique ou en écrit, éventuellement sous forme de facture. Dans le cas des réservations effectuées via Internet, Bungalow.Net a conçu le processus de réservation de telle sorte que, avant d'accepter l'offre, le voyageur soit informé qu'il est en train de conclure un contrat. En confirmant la réservation auprès de Bungalow.Net, le voyageur s'engage à conclure le contrat. Bungalow.Net agit comme intermédiaire dans la réalisation d'un bail entre le propriétaire / propriétaire et le voyageur. Article 3. Erreurs manifestes Les erreurs et fautes manifestes ne lient pas le tour opérateur. De telles erreurs et fautes sont des erreurs et fautes qui - du point de vue du voyageur - ont été ou auraient dû être instantanément reconnus comme tels. Article 4. Retrait de l'offre L'offre de Bungalow.Net est sans engagement et peut être retirée par Bungalow.Net si nécessaire, afin de corriger des erreurs dans le calcul de la somme, ou d'autres

erreurs. Le retrait sera effectué dès que possible mais après notification du voyageur, à qui, Bungalow.Net offrira une alternative. Article 5. L'obligation de divulgation du voyageur

- Le voyageur fournira à Bungalow.Net, avant ou au plus tard au moment de la conclusion du contrat, tous les détails nécessaires et utiles à la conclusion ou l'exécution du contrat, sur lui-même et les autres voyageurs, pour lesquels il / elle a fait des réservations. Les détails incluent le numéro de téléphone du voyageur et son adresse e-mail, si disponible.
- En outre, il / elle devra contenir tous les détails concernant la nature ou la composition du groupe de voyageurs dont il / elle a réservé.
- Si' il/elle ne répond pas à cette obligation d'information et si par conséquent Bungalow.Net est contraint d'exclure ledit voyageur(s) de la participation au voyage, alors les frais seront à la charge du voyageur.

L'article 6. La partie contractante

- Toute personne qui conclut un contrat pour le compte ou au profit d'une autre personne (la partie contractante) est solidairement responsable de toutes les obligations découlant du contrat.
- Toutes les communications et les transactions (y compris les paiements) entre le voyageur(s) d'une part et le voyageur et/ou le bureau de réservation d'autre part sont exclusivement effectuées à travers la partie contractante.
- D'autres voyageur(s) sont chacun responsables de leur propre part.

Article 7. Informations organismes tiers (ou personnes) Bungalow.Net n'est pas responsable des renseignements généraux publiés dans les brochures, publicités, sites Web, photos et d'autres supports d'information dans la mesure où cela a été produit ou publié sous la responsabilité de tiers. Article 8. Paiement

- Lors de la création du contrat, un prépaiement égal à 50.00% du montant total du voyage + assurances conclu.

- Le solde doit être payé à Bungalow.Net au plus tard six semaines avant le jour du départ. En cas de retard de paiement, le voyageur est en défaut. Il sera averti par écrit par Bungalow.Net, après quoi il / elle a une autre occasion de régler le montant à payer dans les 7 jours ouvrables. Si il / elle ne paie pas dans ce délai, le contrat sera considéré annulé (le jour de défaut). Bungalow.Net est alors en droit de facturer les frais d'annulation. Dans ce cas, les frais d'annulation seront déduits de la somme déjà versée.
- Si le contrat est conclu dans les 6 semaines avant le jour du départ, la somme doit être payée immédiatement et en totalité.

Article 9. Informations

- Si le voyageur n'est pas en mesure de prendre part au voyage en raison de l'absence de tout document(s) valide(s), toutes les conséquences résultantes de cela seront de sa responsabilité.
- Le voyageur lui-même est responsable d'avoir les documents nécessaires comme par exemple un passeport qui répond à tous les critères de validité requises, ou, lorsque cela est suffisant, une carte d'identité touristique et tous les visas nécessaires, la preuve des inoculations et des vaccinations, le permis de conduire et la carte verte.
- Le voyageur sera informé de la possibilité de souscrire une assurance annulation et une assurance voyage par ou à la demande du voyageur.

Article 10. Documents de voyage

- Bungalow.Net mettra à la disposition du voyageur les documents de voyage au plus tard 10 jours avant la date d'arrivée, à moins que cela ne puisse être raisonnablement exigé de Bungalow.Net.
- Si le voyageur n'a pas encore reçu les documents de voyage dans les 5 jours ouvrables avant le départ, il / elle en informera Bungalow.Net sans délai.
- Si le voyage est réservé dans les 10 jours avant la date d'arrivée, Bungalow.Net indiquera quand et de quelle manière les documents de voyage seront transmis au voyageur.
- Si le voyageur n'a pas reçu ces documents, il / elle en informera

Bungalow.Net sans délai.

Article 11. Changements initiés par le voyageur

- Après la création du contrat, le voyageur peut demander la modification du contrat avec Bungalow.Net, à condition que cela est communiquée par écrit et que les frais d'annulation possibles sont pris en compte. Bungalow.Net facturera au voyageur des frais de changement de réservation de € 35,00. Les modifications apportées à une réservation en option sont gratuits.
- Le voyageur peut annuler ou nommer un locataire de remplacement à tout moment, pourvu que ce soit communiquée par écrit et que les frais d'annulation soient pris en compte. Lors de la nomination d'un locataire de remplacement, à la fois les deux parties de la réservation et le nouveau locataire doivent confirmer leur accord par écrit à Bungalow.Net.
- Un changement dans la date de départ ou une réduction du nombre de voyageurs, ça signifie une annulation (partielle). Dans ce cas, aucuns frais de de changement de la réservation ou de la communication sont dus. Demandez Bungalow.Net pour le montant exact dans ce cas.

Article 12. Annulation par le voyageur
Dans le cas des voyages avec transport à charge du voyageur, vers les logements de vacances tels que bungalows, appartements, bateaux à moteur, voiliers, caravanes et campings, en plus de tout les frais de réservation, les frais d'annulation sont comme suit:

- annulation jusqu'à 42 jours (42e jour exclus) avant le jour d'arrivée: le montant de l'acompte;
- annulation entre 42e jour (inclus) jusqu'au 28e jour (exclus) avant le jour du départ: 60% du prix de voyage;
- annulation entre 28e jour (inclus) et la date de départ: 90% du prix de voyage;
- annulation le jour du départ ou après: le prix complet du voyage.

Les annulations faites en dehors des heures de bureau sont considérées comme faites le jour ouvrable suivant.

Les heures d'ouverture sont: du lundi au vendredi 9h00-17h30 et le samedi 10h00-16h00, sauf les jours fériés reconnus. Article 13. Changements effectués par Bungalow.Net L'offre de Bungalow.Net est composée de périodes disponibles dans les calendriers de location des propriétaires, qui sont responsables de l'exactitude des disponibilité de leur bien de location. En cas d'erreurs dans la disponibilité et / ou dans les prix, Bungalow.Net offrira au voyageur une alternative équivalente. L'équivalence est jugée selon des critères objectifs, en prenant compte des aspects suivants:

- L'emplacement du logement sur le lieu de destination;
- La nature et la catégorie du logement;
- Les installations dans et autour du logement.
- La composition du groupe de voyageurs.

Le voyageur peut exercer son droit de refuser la modification ou l'offre alternative. Dans ce cas, le voyageur est en droit de renoncer à la réservation et de récupérer la somme du voyage (ou, si une partie du voyage a déjà été réalisée, à la restitution d'une partie proportionnelle de celle-ci) dans les 2 semaines. Article 14. Exclusion et limitation des responsabilités de Bungalow.Net

- Bungalow.Net n'est pas responsable des erreurs manifestes qui apparaissent sur des site web des tiers, ou des erreurs dans les informations fournies par des tiers au voyageur.
- Bungalow.Net n'est pas non plus responsable si et dans la mesure où le voyageur a pu réclamer sa perte dans le cadre d'une police d'assurance, tels qu'assurance voyage et / ou assurance d'annulation de vacances.
- Si Bungalow.Net est responsable vis-à-vis du voyageur pour le "manque de divertissement", la compensation ne dépassera pas le prix voyage.
- Les exclusions et / ou limitations des responsabilités du voyageur inclus dans cet article s'appliquent également au personnel de Bungalow.Net, aux bureaux de réservation et aux prestataires de

services concernés, ainsi que leur personnel, sauf si cela est exclus par un traité ou loi.

L'article 15. Les obligations des voyageurs

- Le(s) voyageur(s) est / sont tenus de se conformer à toutes les instructions fournies par Bungalow.Net pour la bonne exécution du voyage et est / sont responsable(s) de la perte causée par un comportement répréhensible de sa / leur part.
- Le critère permettant de juger si le comportement est inapproprié sera la conduite d'un voyageur qui se comporte d'une manière adéquate.
- Le voyageur qui cause ou peut causer de telles nuisances ou de difficultés que la bonne exécution du voyage est ou peut être fortement entravée peut être exclu de continuer le voyage, si celui-ci ne peut pas être raisonnablement nécessaire pour réaliser le contrat.
- Tous les coûts qui en résultent seront assumés par le voyageur dans les cas et dans la mesure où les conséquences de la nuisance ou de la difficulté peuvent lui être attribués. Si et dans la mesure où la cause de l'exclusion ne peut être attribuée au voyageur, la somme du voyage lui sera entièrement ou partiellement remboursée.

Le voyageur est tenu d'éviter ou de limiter toute perte ou dommage. Tout dommage doit être signalé au propriétaire et à Bungalow.Net sans délai. Article 16. Les frais d'intérêt et de la collecte Le voyageur qui ne remplit pas à temps une obligation financière vis-à-vis de Bungalow.Net sera tenu de payer un intérêt légal sur le montant restant. En outre, il / elle sera tenu de rembourser tout frais extrajudiciaires, frais égaux à 15% de la somme réclamée, à moins que ce montant, étant donné le travail de collecte et le montant à payer, soit considéré injuste. Article 17. Que faire si vous rencontrez des problèmes pendant votre séjour ?

- Si quelque chose ne va pas pendant votre séjour, nous vous conseillons de contacter le propriétaire ou la réception. Pour les contacter, rendez-vous soit à

l'accueil, soit appelez le numéro d'urgence spécial que vous avez reçu lors de la réservation de votre logement.

- Il est fortement recommandé de signaler tout problème dans les 24 heures suivant l'apparition.
- Idéalement, le problème peut être résolu sur place. Cependant, cela n'est pas toujours possible. Si un problème ne peut pas être résolu immédiatement, il est conseillé de contacter l'équipe du service clientèle de Bungalow.Net afin de servir de médiateur entre les deux parties.
- Nous faisons de notre mieux pour offrir une solution équitable à nos clients et aux propriétaires. Si vous estimez toutefois que le problème en question n'a pas été résolu correctement, vous pouvez le soumettre au [Comité des litiges de Thuiswinkel](https://www.degeschillencommissie.nl) ou au Comité des litiges via la [plate-forme européenne ODR](https://ec.europa.eu/consumers/odr/).

Article 18. Termes et conditions pour le Fonds d'Annulation

Qu'entendons-nous par... ?

- Indemnité d'interruption : l'indemnisation que vous recevez pour chaque jour non utilisé de votre voyage.
- Frais d'annulation : les frais de voyage totaux ou partiels et/ou les frais administratifs de la réservation que vous devez payer si vous annulez un voyage que vous avez réservé. Le montant maximum est le montant assuré indiqué sur votre confirmation de réservation.
- Paiement : vous êtes tenu de payer la prime du fonds d'annulation directement au début de la période assurée.
- Maladie grave : maladie qui ne peut être guérie sans un traitement immédiat

et qui peut avoir des conséquences permanentes même avec un traitement.

- Membres de la famille au premier degré : votre (ex-)conjoint ou la personne avec laquelle vous vivez et avec laquelle vous avez un partenariat enregistré ou un contrat de cohabitation, les parents*, les parents adoptifs*, les beaux-parents*, enfants, enfants adoptés, enfants placés en famille d'accueil, beaux-enfants, gendres* et belles-filles*.
- Membres de la famille au deuxième degré : frères, sœurs, grands-parents*, petits-enfants, beaux-frères* et belles-sœurs*.
- Membres de la famille au troisième degré : neveux et nièces (enfants des frères ou sœurs uniquement), oncles* et tantes* (frères ou sœurs de votre père ou de votre mère uniquement), arrière-grands-parents* et arrière-petits-enfants.
- Famille : personnes qui vivent avec vous chez vous et avec qui vous voyagez. Si vous voyagez seul, nous vous considérons également comme une famille.

• Personne vivant chez vous : personne avec qui vous vivez (dans une atmosphère familiale) chez vous, mais avec laquelle vous ne voyagez pas. Les logements étudiants sont exclus.

- Co-assuré : personne qui, comme vous, est assurée sur la base de ce fonds d'annulation.
- Jours de voyage non utilisés : jours de voyage que vous n'avez pas pu effectuer à destination ou dans votre hébergement en raison d'un événement imprévu.
- Accident : incident violent externe soudain. Toute blessure doit être confirmée par un médecin.
- Voyage : voyage et/ou hébergement réservés.
- Compagnon de voyage : personne avec laquelle vous avez réservé un voyage ou une location. Cette personne est

nommée dans le formulaire de réservation.

- Somme du voyage : montant total que vous avez prépayé à Bungalow.Net pour les réservations d'hébergement. Les frais que vous engagez à destination ne sont pas inclus dans le montant du voyage. Il s'agit de services et de coûts directement payés au propriétaire/gardien, mais aussi par ex. billets pour des musées ou des attractions et excursions.
- Somme du voyage par jour : montant total du voyage prépayé, divisé par le nombre total de jours de voyage.
- Vous/votre : la personne qui a contracté le fonds et les éventuelles personnes coassurées.

* Il s'agit de partenaires qui entretiennent la même relation par le biais d'un mariage, d'un partenariat enregistré et/ou d'un accord de cohabitation.

Annuler votre voyage

- Quand êtes-vous assuré ? Vous êtes assuré pour les frais d'annulation à partir du moment où vous avez souscrit à ce fonds jusqu'au jour du départ de votre logement de vacances indiqué sur la confirmation.
- Pourquoi êtes-vous assuré ? Le montant du voyage, y compris les suppléments que vous avez payés à l'avance à Bungalow.Net, est assuré.
- Dans quels cas êtes-vous assuré ?

Vous êtes assuré pour les frais d'annulation dans les cas suivants :

1. Vous, un membre de votre famille au premier ou au deuxième degré ou une personne qui habite chez vous décède, tombe gravement malade ou est grièvement blessé dans un accident.
2. Un membre de la famille au troisième

degré décède.

3. Après avoir réservé votre voyage, vous ou votre partenaire découvrez que vous êtes enceinte et cela a des conséquences directes sur le voyage que vous avez réservé.

4. Vous, coassuré, personne partageant votre logement ou enfant vivant à votre domicile, devez subir une intervention médicalement nécessaire.

5. Moins de 30 jours avant le début du voyage, vous trouvez inopinément une location ou un nouveau domaine. Vous êtes également assuré si, lors de votre voyage, vous devez être présent lors du transfert de votre logement existant, mais uniquement si vous n'avez aucune influence sur la date de livraison ou de transfert.

6. La personne qui vit à l'étranger et avec qui vous alliez séjourner pendant votre voyage tombe gravement malade, est gravement blessée dans un accident ou décède et ne peut donc plus vous accueillir.

7. Pour des raisons médicales inattendues, vous ne pouvez pas recevoir les vaccins obligatoires pour votre destination de voyage. Il était également impossible que vous le sachiez.

8. De manière inattendue et sans que ce soit de votre faute, vous ne pouvez pas obtenir de visa pour votre destination de voyage à l'étranger.

9. Sans que ce soit de votre faute, vous perdez votre emploi permanent et vous vous retrouvez au chômage.

10. Après une période de chômage, on vous propose un emploi et votre nouvel employeur n'accepte pas le voyage que vous avez réservé, car il a besoin que vous soyez au travail les jours où votre voyage est prévu. Cela doit impliquer un emploi d'au moins 20 heures par semaine, pendant un minimum de six mois.

11. Votre relation à long terme ou votre mariage se termine de manière

inattendue. « Relation à long terme » fait référence à une relation avec un foyer partagé.

12. Le jour de votre départ, vous perdez vos documents de voyage et vous l'aviez signalé immédiatement à la police.

13. Vos parents ou vos enfants ont de manière inattendue (besoin) des soins de toute urgence, que vous seul pouvez leur fournir.

14. Le véhicule privé avec lequel vous deviez effectuer le voyage tombe en panne 30 jours avant le début du voyage, suite à un problème extérieur. Le véhicule ne peut pas être remplacé ou réparé à temps. Un « problème externe » est par ex. une collision, une tempête ou un vol. Cela n'inclut pas les pannes purement mécaniques et autres.

15. Vous ou un autre assuré devez être à votre domicile en raison de dommages matériels causés à un bien, à une maison louée ou à l'entreprise dans laquelle vous ou la personne coassurée travaillez.

Tous ces événements sont imprévus, surviennent de manière inattendue et ont lieu pendant la durée de cette politique de fonds d'annulation.

• Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Avez-vous contracté le fonds d'annulation plus de sept jours après la réservation du voyage ? Et devez-vous annuler votre voyage en raison d'une maladie ou d'un trouble dont vous, un membre de votre famille au premier, deuxième ou troisième degré, votre adjoint ou une personne qui partage votre logement ? Et cette maladie ou ce trouble est-il déjà survenu dans les trois mois précédant la souscription au fonds ? Dans ce cas, vous ne recevrez aucun remboursement de vos frais d'annulation.

• Qu'est-ce qui vous sera remboursé ?

Nous remboursons les frais d'annulation, à concurrence du montant du voyage, y compris les suppléments que vous avez payés à l'avance à Bungalow.Net.

Le montant maximum que nous remboursons est le montant indiqué sur votre confirmation de réservation.

Les remboursements pour tous les assurés sont limités au remboursement pour un maximum de 4 familles ou 9 voyageurs (hors famille).

L'agence de voyages vous a-t-elle déjà remboursé une partie du montant du voyage ou y avez-vous droit ? Nous déduirons ensuite ce montant de notre remboursement. Il en va de même pour tout autre remboursement que vous avez reçu ou auquel vous avez droit.

Interrompre votre voyage

• Quand êtes-vous assuré ? Vous êtes assuré tout au long du voyage. Les dates de début et de fin de votre voyage sont indiquées sur votre confirmation de réservation.

• Dans quels cas êtes-vous assuré ? Avec cette couverture, vous avez droit à une indemnisation si vous devez rentrer chez vous plus tôt au cours de votre voyage, mais cela ne s'applique que dans les cas suivants :

1. Vous, un membre de votre famille au premier ou au deuxième degré ou une personne qui habite chez vous a décède, tombe gravement malade ou est grièvement blessé dans un accident.

2. Un membre de la famille au troisième degré décède.

3. Vous ou votre partenaire souffrez de complications pendant la grossesse.

4. Vous, votre partenaire ou un enfant vivant à la maison devez subir inopinément une intervention médicalement nécessaire.

5. La personne avec qui vous alliez séjourner pendant votre voyage et qui vit à l'étranger tombe gravement malade,

est grièvement blessée dans un accident ou décède et, par conséquent, ne peut plus vous accueillir.

6. Vous devez revenir en raison de dommages graves à votre domicile ou à l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

Avez-vous droit à une indemnisation ? Dans ce cas, cela ne s'applique pas à l'ensemble de votre groupe de compagnons de voyage, mais au maximum à une famille assurée chez nous ou à un co-assuré. Si vous ou un co-assuré décédez, tous les assurés ont alors droit à cette couverture.

• Qu'est-ce qui n'est pas assuré ? Avez-vous contracté le fonds d'annulation plus de sept jours après la réservation du voyage ? Et devez-vous annuler votre voyage en raison d'une maladie ou d'un trouble dont vous, un membre de votre famille au premier, deuxième ou troisième degré, votre adjoint ou une personne qui partage votre logement ? Et cette maladie ou ce trouble est-il déjà survenu dans les trois mois précédant la souscription au fonds ? Dans ce cas, vous ne recevrez aucun remboursement de vos frais d'annulation.

• Qu'est-ce qui vous sera remboursé ? Avez-vous dû interrompre votre voyage plus tôt et êtes-vous effectivement revenu plus tôt ? Vous avez alors droit à une indemnisation pour les jours de voyage non utilisés. Nous remboursons uniquement les journées complètes. Nous déduisons de l'indemnisation les sommes qui vous ont déjà été remboursées.

Article 19. Conditions Fonds de Dommages

L'assurance est valable pour la durée de location de l'hébergement précisée dans la confirmation de réservation.

Pendant la durée de validité de l'assurance, la garantie prend effet dès

que l'assuré et/ou ses bagages ont occupé l'hébergement au début de la période de location convenue (y compris une chambre d'hôtel ou un bateau) et elle prend fin dès que l'assuré et/ou ses bagages quittent l'hébergement à la fin de la location.

L'assuré est tenu de payer la prime avant le début de l'assurance. Dès l'entrée en vigueur de la garantie, il n'y a plus droit au remboursement de la prime.

Couverture Dommages Hébergement Logement

Le remboursement est effectué pour :

- les dommages causés aux logements et à l'inventaire que l'assuré a reçu en location ou en location.

- des dommages sont survenus à un coffre-fort loué pendant le séjour, suite à la perte de sa clé.

- des dommages sont survenus à la porte d'entrée, lorsqu'elle a dû être démontée suite à la perte de la clé du logement.

- Le remboursement a lieu lorsque l'assuré est tenu responsable du dommage survenu et que le dommage est supérieur à € 25,-

- Le remboursement maximum est de 2500 € par contrat de location.

Aucun paiement ou assistance ne sera effectué ou fourni pour les réclamations :

- si l'assuré ou l'intéressé fait une fausse déclaration et/ou donne une version erronée des faits. Dans de telles situations, le droit au paiement cessera d'être effectif pour la totalité de la créance, même pour les parties de la créance pour lesquelles aucune fausse déclaration n'a été faite et/ou aucune version incorrecte des événements n'a été donnée ;

- si l'assuré ou l'intéressé manque à l'une

des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat d'assurance ;

- causés ou devenus possibles par une négligence grave ou intentionnelle ou dans le but de l'assuré ou de l'intéressé, ou une tentative en ce sens ;

- qui sont directement ou indirectement liés au suicide de l'assuré, ou à une tentative en ce sens ;

- en relation avec ou en conséquence de la participation à ou de la commission d'un crime, ou d'une tentative à une telle fin ;

- causées ou rendues possibles par la consommation d'alcool par l'assuré, ou la prise de substances enivrantes, stimulantes ou similaires ;

Aucun paiement ne sera effectué pour les réclamations survenues lors de l'exercice d'activités en relation avec lesquelles une interdiction a été sciemment et délibérément ignorée.

Aucun paiement ne sera effectué pour les dommages causés par la conduite ou la navigation avec l'hébergement.

Obligations générales

L'assuré ou la partie intéressée est tenu(e) :

- faire tout ce qui est raisonnablement possible pour prévenir, minimiser ou limiter les dommages ;

- donner à Bungalow.Net la coopération raisonnablement requise et fournir des informations véridiques ;

- de démontrer les circonstances ayant conduit à une demande de paiement ;

- fournir des preuves documentaires originales ;

- de coopérer avec le recouvrement auprès de tiers, éventuellement par une

cession de droits.

L'assuré et la partie intéressée sont tenus de soumettre à Bungalow.Net les demandes de paiement et/ou d'assistance en indiquant les détails de la police ainsi que les factures dès que possible, mais au plus tard dans un délai d'un mois après l'expiration de la période de validité de l'assurance, en envoyant un formulaire de réclamation dûment rempli et signé.

Les avis donnés avec cela servent également à évaluer la réclamation et le droit au paiement.